

Politique Environnementale

Objectif du Document

Description:

L'excellence Environnementale est un principe clé à promouvoir dans toutes nos activités industrielles.

Périmètre:

Applicable à l'ensemble des employés d'Aperam.

1. Objectif

Aperam élabore de l'acier moderne sous toutes ses formes. Il fabrique une gamme étendue de produits acier inoxydable afin de satisfaire les besoins actuels dans l'ensemble des principaux marchés clients

L'acier est le matériau idéal vu sous l'angle de la protection de l'environnement; il est non seulement sans danger pour l'environnement mais il dépasse également les performances des autres matériaux car il est recyclé sans problème

Aperam promeut l'excellence environnementale dans toutes ses activités industrielles.

2. Principes

Nous Aperam, nous nous engageons à garantir :

2.1 Mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement, dont la certification ISO 14001 dans toutes les installations de production.

2.2 Conformité avec l'ensemble des législations et réglementations et respect des autres engagements pris par la société.

2.3 Amélioration continue des performances environnementales, en tirant parti des avantages offerts par une surveillance systématique visant à prévenir toute pollution.

2.4 Mise au point, amélioration et application de méthodes de production ayant un faible impact sur l'environnement en exploitant les matières premières disponibles localement.

2.5 Développement et fabrication de produits respectant l'environnement en fonction de leur destination et de leurs possibilités de recyclage.

2.6 Utilisation efficiente des ressources naturelles, de l'énergie et du sol.

2.7 Gestion efficiente de notre consommation d'énergie et réduction de la consommation spécifique d'énergie par l'utilisation des techniques d'énergie renouvelable là où cela est techniquement et économiquement faisable.

2.8 Gestion et réduction de l'empreinte carbone là où cela est techniquement et économiquement faisable.

2.9 Gestion de l'ensemble de notre production de résidus en priorité par une réutilisation ou un recyclage interne ou externe dans le but de réduire nos mises en décharge.

2.10 Gestion et réduction de nos poussières canalisées émises, limitation des poussières diffuses là où cela est techniquement et économiquement faisable.

2.11; Gestion et réduction de notre consommation d'eau captée et suivi attentif des rejets d'eau là où cela est techniquement et économiquement faisable.

2.12 Engagement du personnel et responsabilité en termes de performance environnementale.

2.13 Sensibilisation des fournisseurs et des sous-traitants au respect de la politique environnementale d'Aperam.

2.13 Communication transparente et dialogue ouvert avec toutes les parties concernées par les activités d'Aperam.